

## La protection juridique des majeurs

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné

- Notaires et collaborateurs du notariat

### Objectifs pédagogiques

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Rédiger une requête en ouverture d'une mesure de protection pour un client
- Rédiger une requête en autorisation d'un acte grave ou de disposition
- Concrétiser les cas où un majeur hors d'état de manifester son consentement peut être représenté à un acte à titre gratuit
- Rédiger un mandat de protection future

### Contenu

#### Partie 1. - Approche globale de la protection juridique des majeurs

##### A. – Définition de la protection juridique

- Distinction insanité et incapacité (C. civ., art. 1128)
- Distinction incapacité de jouissance et d'exercice (C. civ., art. 1145)

##### B. – Dualité des mesures de protection juridique

- Mesures judiciaires ou contractuelles
- Mesures d'assistance ou de représentation

##### C. – Procédure judiciaire

- Saisine du juge des tutelles ; recevabilité tenant à la qualité (C. civ., art. 430) et aux écrits
- Individualisation de la mesure de protection juridique (C. civ., art. 428)

##### D. – Mandat de protection future

- Exposé des motifs ; Conditions tenant au mandant et au(x) mandataire(s)
- Conditions de prise d'effet (C. civ., art. 483)

- Rôle du notaire dans le contrôle de la mise en œuvre et sanctions du mandataire

## Partie 2. - Approche spéciale de la protection juridique des majeurs

### A. – Actes à titre gratuit

- Curatelle (C. civ., art. 470), tutelle (C. civ., art. 476), habilitation familiale (C. civ., art. 494-6) et mandat de protection future (C. civ., art. 490, al. 2)
- Cas où le donneur est hors d'état de manifester sa volonté (Cass., 1<sup>e</sup> civ., avis, 15 déc. 2021).

### B. – Disposition du logement

- Conditions communes à toutes les mesures (C. civ., art. 426)
- Conditions spécifiques à la tutelle (C. civ., art. 505)

### C. – Option successorale

- Acceptation pure et simple (C. civ., art. 507-2) ; déjudiciarisation en tutelle et effets en curatelle
- Renonciation à la succession

### D. – Renonciation

- Domaine : tutelle (C. civ., art. 509), HF par représentation (Cass., 1<sup>e</sup> civ., avis, 20 oct. 2022), MPF

## Prérequis

- Aucun prérequis exigé, bonnes connaissances de droit civil (niveau Licence en droit) recommandé.  
Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

## Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION BORDEAUX : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76 – Fax : +33 5 56 48 24 97 – Courriel : [bordeaux@inafon.fr](mailto:bordeaux@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation